

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le décret n°2011-1099/PRES du 30 décembre 2011 portant organisation des Services de la Présidence du Faso.

DECRETE

Article 1 : Le Général de Division Nabéré Honoré TRAORE est nommé
Conseiller Spécial de Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Article 2 : Les Secrétaires Généraux de la Présidence du Faso et du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 novembre 2014


Michel KAFANDO

